ÉTUDIANT·E, BESOIN D'UN GARANT POUR LOUER VOTRE LOGEMENT ?

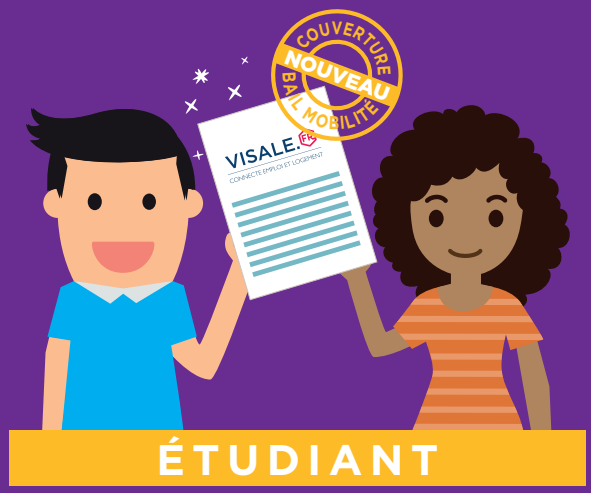

ÉTUDIANT

AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR

LA SOLUTION 100 % GRATUITE QUI VOUS OUVRE TOUTES LES PORTES !

ActionLogement

Visale, la garantie qui facilite l'accès au logement des étudiants !

- Une solution Action Logement pour tous les étudiants
- Une caution 100 % gratuite en quelques clics
- Une couverture des impayés sur toute la durée du bail*, avec prise en charge des dégradations locatives**
- Une garantie étendue au bail mobilité
- Une solution recommandée et adoptée par nos partenaires
- Et plus besoin de la caution de vos parents !

VISALE C'EST SIMPLE
COMME UN CLIC

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Je me connecte sur visale.fr pour effectuer ma demande de visa.

Je reçois mon visa 48h après vérification des équipes Action Logement.

Je rassure mon propriétaire en lui remettant mon visa certifié Action Logement.

Mon futur propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir son contrat de cautionnement.

Je peux signer le bail avec mon propriétaire.

CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.VISALE.FR

**Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé ou dans la limite de 9 mensualités pour un logement du parc social ou assimilé loué à un étudiant.*
***Dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé.*
Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr.

Action Logement Services
SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

@Services_AL • @Visale_fr

FLY-VISALE-ETUDIANT – Février 2019 - Document non contractuel